

Compte rendu de la séance du 24 mai 2018

Président :
Véronique PAQUOT

Secrétaire(s) de la séance:
Corinne VALENTIN

Présents :
Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Madame Corinne VALENTIN, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Gaël DUVIC, Monsieur Christophe NOIROT

Excusés :
Madame Audrey MOUGENOT, Monsieur Bernard RATEAU, Monsieur Denis SERRIERE

Absents :

Représentés :
Madame Carole JACQUOT

Ordre du jour:

1. Acceptation de devis :
 - Plafond Maison Pour Tous
 - Réserve incendie
2. Révision de la convention relative à l'éclairage public Thiaville/Lachapelle
3. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Acceptation de devis (DE 2018 038)

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante les devis suivants pour approbation :

- **Réfection du plafond de la Maison Pour Tous travaux "Leds"** trois devis sont présentés :

1. Créa renov - 13 416.50 € HT - 16 099.80 € TTC
2. EURL Platerie Sevrain - 13 884.00 € HT - 16 660.80 € TTC
3. SARL Elips - 18 073.78 € HT - 21 688.54 € TTC

- **Acquisition et installation d'une réserve incendie** trois devis sont présentés :

1. Terrassement 54 - 19 619.51 € HT - 23 543.42 € TTC
2. Hydr'eau services - 19 312.00 € HT - 23 174.40 € TTC
3. STV - 13 917.00 € HT - 16 700.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, retient les devis Elips et Terrassement 54.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 24 mai 2018.

Demande de subvention (DE 2018 039)

Madame le Maire informe l'Assemblée d'une demande de subvention pour aider au financement d'un voyage scolaire à Mouthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE d'attribuer et de verser 20.00 €.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 24 mai 2018.

Convention intercommunale relative à l'éclairage public - rue du Pré de la Scie et Rue de Fagnoux (DE 2018 040)

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une nouvelle proposition de convention intercommunale, entre les Communes de LACHAPELLE et THIAVILLE SUR MEURTHE, relative à l'éclairage public Rue du Pré de la Scie et Rue de Fagnoux celle-ci annule et remplace la convention signée par la commune de Lachapelle le 27 novembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 07 voix pour, 00 voix contre et 01 abstention,

ACCEPTE la présente convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la dite convention établie entre les communes de LACHAPELLE et THIAVILLE SUR MEURTHE.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 24 mai 2018.

